

Emballé, c'est trié !

À compter du 1^{er} janvier 2023 dans votre commune, vous pourrez déposer **tous vos emballages et tous vos papiers sans exception dans le bac jaune !**

Parce que le tri est l'affaire de tous, il est de notre responsabilité collective de jeter moins et de trier plus pour améliorer le recyclage.

De nouveaux déchets peuvent désormais se déposer dans le bac jaune, le tri est plus large et surtout, plus simple !

À vos marques, prêts, triez !

LE TRI
PLUS
SIMPLE !

Comment ?

Pour vous, le geste de tri devient plus simple :

C'est un emballage ou un papier ? Il se trie !

Seules quatre consignes sont à respecter :



Madame, Monsieur,

A partir du 1^{er} janvier 2023, **le tri des déchets se simplifie en Maurienne !**

Fini les doutes ! Les pots de yaourt, de crème, barquettes, tubes de dentifrice, les films plastiques, emballages de charcuterie, sachets chips, blister... vont tous désormais dans le conteneur jaune.

A compter de cette date, **une seule question à se poser** : mon déchet est-il un emballage ou un papier ?

- OUI, je le mets dans mon bac jaune,
- NON, je le mets dans mon bac à ordures ménagères.

Les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) sont quant à eux, toujours à déposer dans les conteneurs verts implantés sur votre commune.

Les services du SIRTOMM sont à votre entière disposition pour tout complément d'information :

04 79 59 92 28

contact@sirtom-maurienne.com

*Grâce à votre geste de tri, nous agissons
en faveur de l'environnement.*

*Nous sommes tous acteurs du recyclage :
engageons-nous, trions plus !*



Christian SIMON

Président du SIRTOM de Maurienne

Pour connaître plus en détail les **nouvelles consignes de tri**,
découvrez dans ce courrier un **mémotri** actualisé ou **consultez le site**

www.sirtom-maurienne.com

Nous comptons sur votre **mobilisation**,
essentielle à la **progression du recyclage**.

Engageons-nous, trions plus !